

Demande de mainlevée de soins sans consentement à la demande d'un tiers
Certificat médical
(article L. 3212-9 alinéa 4 CSP)

Forme actuelle de la prise en charge :

- hospitalisation complète
 programme de soins

Vu la demande de mainlevée présentée au directeur de l'établissement le

par M/Mme en qualité de

(une des personnes mentionnées au deuxième alinéa du 2° du II de l'article L.3212-1 CSP)

Je soussigné psychiatre de l'établissement d'accueil

Atteste que l'arrêt des soins psychiatriques concernant :

M., Mme

Né(e) le

Entrainerait un péril imminent pour la santé du patient pour les motifs suivants :

A le

Signature